

    Club de Loisir Informatique de la Chanteraine

22, route de Joigny 89120 – VILLEFRANCHE-ST-PHAL

       Email : clubinfo.chanteraine@orange.fr

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU**

**Lundi 30 Mars 2015**

**Début de la séance à 18h00**

**Membres présents** : **Patrick COURT, Monique MOISSETTE, Nicole FURLAN, Christiane ROBERT, Jean-Pierre GERARDIN, Guy TISON, Danièle MUGUET, Jean-Baptiste BOURGES, Christian RICHARD**

**Absent : Bernard BECHEREAU**

Ordre du jour :

* Adoption du compte-rendu de la séance du 9 Février 2015.
* Acceptation des nouvelles adhésions.
* Réorganisation des activités suite au départ de Pierre BERNIER.
* Modalités d’utilisation de la caméra IP (sujet reporté de la séance du 9/2/2015).
* Préparation de l’assemblée générale du 23 Avril 2015.
* Questions diverses

**Point n°1** **:** Adoption du compte-rendu de la séance du 9 Février 2015.

Aucune observation n’étant apportée au compte-rendu de la séance précédente du 9 février 2015, celui-ci est adopté à l’unanimité.

**Point n°2** **:** Acceptation des nouvelles adhésions.

Depuis la séance du 9 Février 2015 cinq nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Il s’agit de :

* Bernadette THOMAS,
* Chantal GAULARD,
* Annick GONSARD,
* Danièle BRIFFAULT,
* Jean Pierre MORTIER,

Aucune observation n’étant faite, les inscriptions des cinq nouveaux membres sont validées.

**Point n°3 :** Réorganisation des activités suite au départ de Pierre BERNIER.

Patrick COURT fait savoir que, depuis le départ de Pierre BERNIER, il assure l’animation de la séance du jeudi après-midi. Après discussion, l’ensemble des membres du bureau s’accorde à penser qu’il convient de rechercher rapidement un troisième animateur.

Monique MOISSETTE indique qu’il serait peut-être intéressant de profiter de ce changement pour transformer la réunion du jeudi après-midi par des séances thématiques.

Patrick COURT fait savoir qu’il va demander aux médias locaux de publier une annonce pour le recrutement d’un nouvel animateur (Yonne Républicaine, France Bleue, L’Eclaireur).

Il émet aussi l’idée, en collaboration avec la CCOP, du recrutement d’un jeune dans le cadre du service civique. Un tel recrutement, qui pourrait-être partagé, permettrait s’insuffler un sang jeune et d’apporter une aide en matière informatique aux personnes âgées isolées voire même en EPHAD. Il pourrait également être utile pour maintenir les applications Web de la CCOP.

**Point n°4 :** Modalités d’utilisation de la caméra IP (sujet reporté de la séance du 9/2/2015).

Ce sujet avait été reporté, à la demande du président, en raison de l’absence de Monique MOISSETTE dont l’avis était souhaité.

Après un tour de table, il s’avère :

* Que la personne chargée de l’entretien de la salle a été informée de la présence de la caméra. Ceci ne semble pas poser de difficulté. Toutefois un courrier lui sera adressé par le Président pour l’informer officiellement. Ce courrier lui sera transmis par M. Jean-Pierre GERARDIN.
* l’Emplacement de la caméra n’est peut-être pas optimal. En effet celle-ci peut être assez facilement accessible actuellement. Il serait préférable de la fixer en haut d’un mur ou sur une poutre. Son déplacement est prévu. Reste à réaliser les arrivées électrique et informatique nécessaires pour la positionner sur la poutre du devant de la salle.

Ce déplacement permettrait notamment, pendant les cours, de cibler le tableau sans prendre dans le champ les personnes dans la salle. En dehors des cours, la caméra sera mise en situation de cibler la porte (les fonctionnalités existent dans le logiciel de management).

* Enfin, les enregistrements devraient, pour être sécurisés, être stockés en dehors de la salle. Des solutions existent. Le président propose un croisement des enregistrements avec son propre serveur.
* Il est rappelé que la caméra enregistre également l’environnement sonore simultanément à l’image.

**Point n°5 : Préparation de l’assemblée générale du 23 Avril 2015.**

Pour ce qui concerne l’intendance de l’assemblée générale, il sera offert un petit lunch sucré composé de petits fours sucrés, de chouquettes avec en boisson du Crémant d’Alsace et des jus de fruits et eaux minérales.

Jacqueline MARTIN étant démissionnaire du Bureau, Patrick COURT fait savoir qu’il a reçu une candidature pour la remplacer.

Les résultats financiers de l’exercice 2014 font apparaître un excédent de recettes d’environ 3800 €. Les comptes seront soumis au vérificateur aux comptes désigné, à savoir Gérard GAUCHER, Jeudi 2 avril à 16h30.

**Point n°6 : Questions diverses**

* **Cadeau offert pour le départ de Pierre BERNIER.**

Les adhérents se sont cotisés pour l’achat d’un cadeau marquant le départ de Pierre BERNIER. Le montant de la collecte s’élève à 400 € environ. Plusieurs idées ont été émises pour ce cadeau. Après un tour de table, il est décidé de lui offrir un ordinateur portable. Guy TISON se rapprochera de Jacqueline MARTIN, sa compagne, pour vérifier que le choix est pertinent. Dans l’affirmative, Patrick COURT se chargera de l’achat et Monique MOISSETTE trouvera, en accord avec Pierre BERNIER, une date pour organiser la remise de son cadeau lors d’un apéritif offert par CLIC. Les dates des samedi 11 ou 18 Avril sont envisagées.

* Patrick COURT propose l’acquisition de licences du logiciel Acronis True Image Home, logiciel destiné à faire des sauvegardes. Jean-Baptiste BOURGES propose de proposer aux membres de CLIC qui le veulent de se faire connaître pour un achat groupé. Le prix individuel est d’environ 30 €
* Pour ce qui concerne les ateliers « Photo » et « Vidéo », Patrick COURT se propose de reprendre ce dossier. Il est convenu :
* de faire le point sur les membres qui désirent participer à ces ateliers.
* Lorsque nous aurons cette information, recontacter Bernard AUZOU et Jean-Pierre MARC pour savoir s’ils sont toujours d’accord pour animer ces ateliers.
* Patrick COURT signale que le devis pour la fourniture et pose d’une alarme est parvenue à la CCOP. Le montant est de l’ordre de 2.300€. Il a transmis ses observations sur ce devis regrettant d’une part qu’il n’est pas prévu de détecteur d’effraction sur la porte (ce qui implique que l’alarme ne sera déclenchée qu’une fois l’intrusion perpétrée) et a indiqué d’autre part le nombre insuffisant de badges prévus. Il a proposé, pour aider au financement de l’opération, que CLIC renonce à la subvention de la CCOP pour 2015. Sur ce sujet, il rappelle que CliC n’a reçu qu’une seule subvention en 2014 : celle de la commune de Villefranche. Jean-Pierre GERARDIN s’étonne de cette situation car si CliC a reçu une subvention de la part de la 4C, avant la fusion des communautés, elle aurait dû être naturellement reprise en compte par la CCOP.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

 La Secrétaire Le Président

**Christiane ROBERT** **Patrick COURT**